



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS N°2 du 22 juin 2017

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, Vice-rectrice

M^{me} Natacha Soddu, secrétaire générale

M^{me} Jacqueline Jeandel directrice du second degré

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Marc Soulé (FSU), titulaire

M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire

M. Luc Meissonnier (UTFO), titulaire

M. Atonio Takasi (UTFO), suppléant

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours

M. Jean Claude Bugnet, chef du service de la formation continue

M. Joël Vidal, principal du collège de Lano

M. Nicolas Abadie, chef du service des systèmes d'information

M. Christian Borrat, directeur du 1^{er} degré

Début de la réunion à 14 heures

I) Organisation pédagogique

Mise en œuvre de la réforme du collège

Madame La Vice-rectrice présente les grandes lignes de l'**arrêté ministériel du 16 juin 2017** qui présente les nouvelles directives ministérielles qui encadrent la mise en œuvre de la réforme du collège.

Selon la Vice-rectrice, cet arrêté n'engendre aucun bouleversement majeur et ne fait « qu'aménager » la réforme. L'accent est mis sur la liberté des équipes éducatives et sur la thématique des « devoirs faits » par tous les élèves. Dans cette optique, différents projets peuvent être envisagés : plage d'une heure en fin de journée pour de l'aide aux devoirs, recours à des bacheliers dans le cadre du service civique...

La Vice-rectrice précise que les EPI ne sont pas abandonnés à la rentrée 2018 mais doivent être structurés pour être en cohérence avec les projets d'établissements et du territoire.

Calendrier des examens

La Vice-rectrice rappelle que selon le **calendrier émis le 18 avril** et transmis dans les établissements, la dernière épreuve du second groupe du baccalauréat est le mardi 19 décembre et que les professeurs sont tenus d'être sur le territoire jusqu'à cette date.

La Vice-rectrice indique que les partants définitifs seront répartis sur les vols du 20 et du 22 décembre.

Le Snes souhaiterait que la liste des futurs professeurs convoqués soit communiquée au plus vite pour faciliter la prise des billets d'avion. La chef du service des examens et concours indique que celle-ci sera transmise pour le 1^{er} septembre.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires de troisième en adéquation avec les nouveaux programmes d'histoire géographie sont enfin arrivés sur le territoire et ventilés dans les établissements. Le Snes signale que le collège de Te'esi n'a pas encore reçu ces manuels. L'administration rectorale s'en étonne, signalant que mêmes les collèges de Futuna disposent déjà de ces manuels. Après vérification, Madame La secrétaire générale confirme qu'effectivement il y a eu un dysfonctionnement sur Te'esi et fait le nécessaire pour les manuels y soient acheminés dans la journée.

Par contre, les nouveaux manuels de français de troisième ne sont toujours pas arrivés.

Une fois de plus, le Snes s'indigne de ces retards qui pénalisent nos élèves. La troisième étant une classe à examens, ce niveau aurait du être priorisé lors de la commande des nouveaux manuels.

Le Snes demande à ce que des dispositions soient prises notamment lors de l'élaboration des sujets du DNB afin que les élèves ne soient pas pénalisés par ces dysfonctionnements et ces retards. L'administration rectorale s'y engage.

Langues et cultures wallisienne et futunienne

Le Snes indique que, selon **la circulaire ministérielle du 12 avril 2017**, le candidat au DNB peut présenter en tant qu'enseignement de complément une langue régionale. Le candidat a aussi la possibilité de demander l'inscription mention « langue régionale » sur le diplôme du brevet.

La Vice-rectrice indique que les délais sont trop courts pour la mise en place de ces dispositions cette année et indique qu'elles seront instaurées pour la rentrée 2018. Le Snes le regrette car cela aurait permis à certains élèves de valoriser par des points supplémentaires dans le cadre d'un enseignement de complément leur apprentissage des langues et des cultures régionales.

Le Snes demande si l'autre importante disposition prévue par la circulaire ministérielle, à savoir la possibilité au cycle 4 du choix d'une langue vivante régionale au titre de l'enseignement d'une LV2, sera mise en place à la rentrée 2018. L'administration rectorale répond par l'affirmative.

II) Gestion du personnel

Madame La directrice du second degré indique qu'en fin d'année 52 collègues quitteront le territoire à l'issue de leur contrat. Le Snes est surpris par ce chiffre important qui ne correspond pas à ses calculs et de loin...

Le Snes demande si des collègues n'ont pas été renouvelés cette année. La Vice-rectrice répond que 2 collègues sont dans ce cas. Le Snes déplore fortement que dans la gestion de ces cas les considérations humaines soient reléguées au second plan. Le Snes demande aussi les motivations de ces non renouvellements et la Vice-rectrice indique qu'elle a suivi les avis du chef d'établissement.

Le Snes indique que dans le cas d'un professeur syndiqué Snes, le non renouvellement est entaché d'erreurs de procédures graves qui ont été signalées auprès de la centrale syndicale et seront remontées auprès du ministère si la situation restait en l'état. Le Snes signale notamment qu'un collègue non renouvelé devrait au moins en être averti pour pouvoir bénéficier d'un droit inaliénable du fonctionnaire : le droit à la mutation !

Après des débats vifs, la Vice-rectrice reconnaît des dysfonctionnements et indique que la situation de ces collègues non renouvelés sera certainement amenée à évoluer. Le Snes s'en félicite et indique que pour l'année prochaine les procédures locales de renouvellements devront être cadrées par un texte précis. Le Snes s'est rapproché du ministère pour commencer à travailler sur ce dossier et sera amené à en rediscuter avec l'administration rectorale.

La Vice-rectrice indique qu'en fin d'année, à la demande du ministère, 4 postes d'enseignants seront rendus. Le Snes demande confirmation que ce chiffre ne sera pas revu à la hausse et obtient l'engagement de la Vice-rectrice sur ce point.

Le vice-rectorat signale aussi l'arrivée prochaine d'un nouveau directeur des ressources humaines, d'un nouveau secrétaire général et d'une nouvelle directrice du second degré. Deux nouveaux chefs d'établissements (collège de Mala'e et de Te'esi) sont aussi attendus fin juillet.

III) Formation du personnel

Le chef du service de la formation continue présente un bilan intermédiaire (au 1^{er} juin 2017) précis du PAF 2017 et une analyse au regard du cahier des charges de la formation continue.

- L'ouverture du PAF s'est déroulé comme convenu : publication sur le site dès la pré rentrée et inscription dès février.
- Pour les ATOSS, de nombreuses formations ont déjà été réalisées notamment pour les formations labélisées « métiers »
- Pour le second degré, sur les 28 formations programmées seules 7 ont pour l'instant été réalisées. De nombreuses formations disciplinaires sont cependant programmées pour la deuxième partie de l'année scolaire.
- La formation inter degré sur le nouveau cycle 3 a été dispensée dans tous les établissements sauf un. Le Snes regrette que dans certains établissements le choix des professeurs amenés à participer à cette formation n'ait pas été fait dans la transparence.

Le budget alloué à la formation continue est de 32 000 euros pour l'année 2017.

IV) Planning des réunions CTS 2017

2 autres CTS sont planifiés pour 2017 (26 octobre et 7 décembre)

V) Questions diverses

Questions FSU

1- Du fait de l'arrivée tardive des nouveaux manuels en classe de troisième, des mesures spécifiques sont-elles prévues pour que les élèves du territoire ne soient pas lésés lors de la passation du DNB ?

Le Vice-rectorat a répondu par l'affirmative lors des débats précédents.

2- Suite à l'évolution des modalités d'évaluation des élèves (livret scolaire unique en version numérique, bilan périodique) et la mise en place d'une nouvelle mouture du DNB dans le cadre de la réforme du collège, des pratiques homogènes pour tous les collèges seront-elles mises en place sur le territoire ?

Madame la Vice-rectrice indique que sur ce point elle respecte l'autonomie des établissements et que

ce sujet sera discuté lors de la réunion prochaine de tous les chefs d'établissements.

Le Snes signale que mêmes si les évaluations chiffrées continuent à prédominer sur le territoire (et il s'en félicite, rappelant l'importance de la note à la fois pour nos élèves et pour les parents) il ne comprend pas que des mesures homogènes ne puissent pas être adoptées en la matière pour les quelques établissements du territoire. Pour le Snes, une hétérogénéité des modalités d'évaluation amènerait des incompréhensions, des inégalités dans le cadre des orientations et une mise en concurrence entre les établissements.

La Vice-rectrice réitère l'importance donnée par les nouvelles mesures ministérielles à l'autonomie des établissements. Le Snes réaffirme ne peut partager cette vision.

3- Quelles sont les modalités (formation, ventilation dans les établissements, ...) qui vont encadrer l'utilisation des tablettes numériques qui semble-t-il sont arrivées sur le territoire ?

Le chef du service des systèmes d'information indique que les tablettes numériques sont effectivement sur le territoire depuis mai.

La phase de formation des enseignants va débuter sous peu.

Chaque établissement s'est doté d'un référent numérique qui suivra une formation vers la fin juillet afin de suivre la ventilation des tablettes dans les établissements (avant les vacances d'août) et d'accompagner les enseignants. Un formateur apple venant de la métropole en septembre s'occupera de la formation pédagogique des enseignants en insistant notamment sur la pédagogie inversée.

Courant troisième trimestre, les classes mobiles seront livrées dans les collèges.

4- Dans le cadre du protocole « PPCR », des « rendez-vous de carrière » sont prévues pour permettre une accélération de la carrière des enseignants. Lors de ces « rendez-vous », une séance d'inspection avec l'IPR est obligatoire. Le vice-rectorat de Wallis-et-Futuna fera-t-il systématiquement venir les IPR sur le territoire pour que les enseignants concernés puissent profiter de cette accélération de carrière ?

Madame La directrice du second degré confirme la teneur de ce protocole et affirme que le Vice-rectorat fera venir les IPR pour inspecter les enseignants en situation PPCR. Elle indique que 4 collègues sont dans cette situation cette année et seront donc « visités ». Pour le Snes ce chiffre de 4 enseignants paraît infime et demande un nouvel état des lieux des carrières des enseignants du territoire.

La venue de plusieurs IPR (notamment en lettres modernes, physique chimie et histoire géographie) est annoncée. Le Snes s'en félicite et souhaite que les IPR fassent également de la formation.

5- Pour les épreuves du second groupe du baccalauréat, le vice-rectorat peut-il fournir la liste des professeurs qui seront convoqués en fin d'année ?

Madame La chef du service des examens et concours a répondu précédemment à cette question.

6- A quel moment le calendrier scolaire 2018 sera-t-il adopté ?

Madame La Vice-rectrice indique que la rentrée scolaire 2018 en Nouvelle Calédonie a été repoussée pour des raisons matérielles (travaux dans certains établissements) et qu'il n'était donc pas pertinent pour notre territoire de se calquer totalement sur le calendrier calédonien. Le seul impératif est au niveau du calendrier des examens en fin d'année. La Vice-rectrice a donc proposé à l'administration supérieure un calendrier scolaire pour Wallis-et-Futuna avec une pré rentrée le 12 février puis 4 périodes de vacances de 2 semaines comme en 2017. Dès son adoption officielle il sera communiqué dans les établissements.

7- Lors d'un conseil d'administration, un chef d'établissement peut-il refuser de répondre à des questions diverses déposées par des élus du personnel enseignant ?

8- Au sein des établissements scolaires, un chef d'établissement peut-il attribuer des IMP sans que celles-ci soient actées et votées par le conseil d'administration ?

La Vice-rectrice répond par la négative aux deux questions.

Le Snes demande à Madame La Vice-rectrice d'être attentive aux abus de pouvoirs et aux dénis de démocratie qui peuvent avoir lieu dans certains établissements.

Lever de la séance à 17 heures